



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 1 - 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur de produit : **Vitrificateur extra-mat bicomposant VA28**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Usage du produit **Vitrificateur pour revêtement en béton ciré.**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Raison social **Vone Industry sarl
11 ch. des Pontets**

Adresse e-mail
du responsable
de FDS **1212 Grand-Lancy
Tél. 022 794 90 94
info@voi.ch**

1.4 Numéro d'appel d'urgence.

Tox Info Suisse CH-8028 Zurich
+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : ATTENTION



GHS07



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 2 - 14

Identificateur du produit :

EC 220-120-9 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE
CAS 55965-84-9 MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE ET
 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

Etiquetage additionnel :

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Généraux :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie (contacter la collectivité locale).

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 Pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 3 - 14

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges - Composition :

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Identification	Mélange de :	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: Z127 CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH: 01-2119450011-60	(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY) PROPANOL		1	0 <= x % < 2.5
INDEX: 613_088_006B CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 0.036
INDEX: Z390 CAS: 2372-82-9 EC: 219-145-8 REACH: Exempted : Biocide	N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE	GHS06, GHS05, GHS09, GHS08 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	1	0 <= x % < 2.5
INDEX: Z117 CAS: 55965-84-9 REACH: 01-2120764691-48	MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLI N-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 100 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 100		0 <= x % < 0.0015

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Mélange de :	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 613_088_006B CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Skin Sens. 1: H317 C>= 0.036%	
INDEX: Z390 C AS: 2372-82-9 EC: 219-145-8			orale: ETA = 243.6 mg/kg PC



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 4 - 14

Identification	Mélange de :	Limites de concentration spécifiques	ETA
REACH: Exempted : Biocide	N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODE-CYLPROPANE-1,3-DIAMINE	Skin Sens. 1: H317 C>= 0.036%	
INDEX: Z117 CAS: 55965-84-9 REACH: 01-2120764691-48	5-CHLORO-2-METHYL-4-ISO-THIAZOLI N-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	Eye Dam. 1: H318 C>= 0.25% Eye Irrit. 2: H319 0.025% <= C < 0.25% Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.0015%	

Informations sur les composants :

(1) Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 5 - 14

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Mousse

Poudres polyvalentes ABC

Poudres BC

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.1. Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-sécuristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés
(Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 6 - 14

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Crain le gel

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

Pays/Source	CAS	VME-mg/m ³	VME-ppm	VLE-mg/m ³	VLE-ppm	Remarques/Notes
Union euro-péenne	34590-94-8	308	50	-	-	Peau
Allemagne (AGW)	34590-94-8	310	50	-	-	1(I)
Allemagne (AGW)	2372-82-9	0.05 E	-	-	-	8 (II)
France (INRS)	34590-94-8	308	50	84	-	VLRC, TMP N° : 84

Légende des notes :

Peau : Risque d'absorption cutanée significative.

VLRC : Valeur limite réglementaire contraignante.

1(I) : Facteur de dépassement autorisé (TRGS 900).

8 (II) : Classification spécifique allemande (II).



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 7 - 14

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupe, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

Latex naturel - Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

PVC (Polychlorure de vinyle) - Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1

pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 8 - 14

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide
Couleur	Transparent
Odeur	Seuil olfactif > Non précisé.
Point/intervalle de fusion :	
Point d'ébullition	Non précisé.
Point de congélation :	Non précisé.
Point/intervalle de congélation :	Non précisé.
Inflammabilité	
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non précisé.
Méthode de détermination du point d'éclair :	
Température d'auto-inflammation	
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Température de décomposition	
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.
PH à 20 degrés	8.50
Viscosité cinématique à 20 ° C	
Viscosité : Non précisé.	
Méthode de détermination de la viscosité :	
Solubilité	
Hydrosolubilité :	Diluable.
Méthode de détermination de la solubilité dans l'eau :	
Liposolubilité :	Non précisé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non précisé.
Méthode de détermination du coefficient n-octanol/eau :	
Pression de vapeur	
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	> 1
Méthode de détermination de la densité :	
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	Non précisé.



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 9 - 14

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

11.1.1. Substances - Toxicité aiguë :

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS : 55965-84-9)	Orale	> 2000 mg/kg poids corporel/jour
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS : 55965-84-9)	Cutanée	> 5000 mg/kg poids corporel/jour
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (CAS : 2372-82-9)	Orale	243.6 mg/kg poids corporel/jour (Espèce : Rat)



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 10 - 14

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS

(Institut National de Recherche et de Sécurité) :

(CAS 2634-33-5) - 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one :

Voir la fiche toxicologique n°243.

(CAS 55965-84-9) - Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)

: Voir la fiche toxicologique n°290.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE

ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 0.22 mg/l

Facteur M = 1

Espèce : *Oncorhynchus mykiss*

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 0.1 mg/l

Facteur M = 10

Espèce : *Daphnia magna*

Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202

(*Daphnia* sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 0.0052 mg/l

Facteur M = 100

Espèce : *Skeletonema costatum*

Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 201

(Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

CE50 = 0.0052 mg/l

Facteur M = 10

Espèce : *Skeletonema costatum*

Durée d'exposition : 48 h

ISO 10253 (Essai d'inhibition de la croissance des algues

marines avec *Skeletonema costatum* et

Phaeodactylum tricornutum)



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 11 - 14

Toxicité pour les algues : (suite)

NOEC = 0.00064 mg/l
Facteur M = 100
Espèce : *Skeletonema costatum*
Durée d'exposition : 48 h
ISO 10253 (Essai d'inhibition de la croissance des algues marines avec *Skeletonema costatum* wet *Phaeodactylum tricornutum*)

Substances :

N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE
(CAS: 2372-82-9)

Toxicité pour les poissons :

0.01 < CL50 <= 0.1 mg/l
Facteur M = 10
Durée d'exposition : 96 h
0.001 < NOEC <= 0.01 mg/l
Facteur M = 1



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 12 - 14

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

ÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE ET
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

Substances

N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS: 2372-82-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

Substances

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (CAS: 2634-33-5)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

(CAS: 2372-82-9) - N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE

Facteur de bioconcentration : BCF = 3.16

Substances

(CAS: 55965-84-9) - MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE ET
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

Coefficient de partage octanol/eau :

log K_oe <= 0.71

CDE Ligne directrice 117

(Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC)

Facteur de bioconcentration :

BCF = 3.16

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 13 - 14

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

La gestion des déchets doit se faire sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, notamment sans créer de risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer les déchets conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Éviter toute contamination du sol ou de l'eau avec les déchets.

Ne pas éliminer ces derniers dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient avant élimination.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre les emballages souillés à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4. Groupe d'emballage
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

Informations relatives à l'emballage :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.



Vitrificateur bicomposant VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 14 - 14

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CER50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative